



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE CHLEF
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES A CHLEF
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES A TENES

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **13 Février 2018**, à partir de neuve **09h00 heures** au niveau du l'entrepôt OAIC, sise route de chaarire Ténès, à la vente aux enchères publiques des lots consistant en :

- **Divers véhicules touristiques et utilitaires.**

CONDITION DE VENTE

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus Offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (8) jours seront, après la mise en demeure adressée a l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente a ses frais et a ses risques et périls.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

LE RECEVEUR DES DOUANES A TENES